

## Vous voulez mettre en place votre CSE ?

Et vous vous posez des questions :

Quelles sont ses missions ?

Sa composition ?

Quel est son fonctionnement ?

Quelles sont les modalités de mise de place ?

...

Retrouvez toutes les réponses en ligne,  
en flashant ce QR code :



Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du service des renseignements en droit du travail dans les DDETSPP de Corse du Sud et de Haute-Corse (*service gratuit et anonyme*)

Par téléphone au 0 806 000 126 puis tapez 20 #  
(le lundi et mardi de 14h à 16h30 et le jeudi et vendredi de 9h à 11h30), ou en flashant ce QR code pour prendre rendez-vous en ligne :



## Pourquoi un Comité Social et Économique au sein de mon entreprise ?

*Le CSE,  
une instance stratégique !*

La mise en place d'un Comité Social et Economique (CSE)  
est obligatoire lorsque l'effectif de votre entreprise a atteint  
**11 salariés pendant 12 mois consécutifs.**

## Pour un cadre juridique sécurisé

- C'est d'abord être en conformité avec la loi, réduisant ainsi les risques juridiques.
- C'est mieux gérer vos obligations, notamment en matière de sécurité et de conditions de travail, évitant ainsi des accidents susceptibles d'engager votre responsabilité.

## Pour un dialogue social structuré et simplifié

- Le CSE étant l'unique instance représentative du personnel, vous n'aurez qu'un seul interlocuteur pour échanger sur les sujets de rémunération, pénibilité, égalité professionnelle, durée du travail et les préoccupations de vos salariés.
- Par un dialogue social de qualité, le CSE permet d'accompagner les mutations du travail qui nécessitent de prendre en compte les dimensions économiques, techniques, organisationnelles et sociales des décisions prises

## Pour faciliter les négociations et anticiper d'éventuel conflit

- La présence de représentants du personnel facilite les négociations et évitent des conflits individuels ou collectifs.
- Interlocuteurs légitimés, reconnus, formés et disposant de moyens, ils peuvent être force de proposition.



## Pour améliorer l'image de mon entreprise et fidéliser les salariés

- Une entreprise qui montre qu'elle s'implique dans le bien-être de ses salariés bénéficie d'une meilleure image auprès des clients, partenaires et talents potentiels.
- Améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail de ses salariés impacte positivement leur productivité.
- La présence d'un CSE améliore le sentiment d'appartenance des salariés en leur donnant un canal officiel pour exprimer leurs préoccupations.
- Des salariés écoutés et considérés sont moins enclins à quitter l'entreprise, ce qui réduit le turnover et les coûts de recrutement.

### BON A SAVOIR

#### Quelles conséquences en cas d'absence d'un CSE ?

- Sans organisation d'élection de CSE, l'entreprise ne pourra prétendre à accéder à certains des aménagements ouverts par le code du travail (ex : négociation en matière de durée du travail) ou bénéficier de certaines dérogations (ex : dérogation au repos dominical).
- Un certain nombre de procédures pourraient être entachées d'irrégularités et conduire à des contentieux (ex : procédure d'inaptitude).
- L'employeur qui n'aurait pas organisé les élections alors qu'il y est assujéti, s'expose à des sanctions pénales.